

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
29 juin 2018**

Date de la convocation 25 juin 2018

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 22 h 45

Président de séance : Monsieur SALLIER Alain, Maire

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ANCHISI

Présents : Jean-Pierre ANCHISI, Paul DEJOUR, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS, Lucie MACHISSOT, Alain MASSINI, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

Excusés : Mme Agnès CHATRON (A donné procuration à Lucie MACHISSOT, M. Stéphane DONY.

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal,
2. Dissolution du SIGEC (Syndicat gestion du Collège de Vernoux),
3. Embauche pour remplacement agent partant en disponibilité
4. Information sur convention entre le SDIS et la commune
5. Contrat temporaire pour entretien des bâtiments
6. Recensement de la population en 2019 : Nomination coordinateur communal et équipe municipale
7. Eau potable, transfert de la compétence, débat
8. Modification simplifiée du PLU
9. Points sur les chantiers en cours et à venir
10. Infos sur l'école
11. Questions diverses

1. Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,
PAR 10 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTIONS
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2018

2. Dissolution du SIGEC (syndicat gestion du Collège de Vernoux) :

M. Le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement. Il explique que SIGEC (syndicat de gestion du collège) ne sert actuellement que de « boîte aux lettres » entre les communes et le collège, ceci générant des frais inutiles (notamment en termes d'assurance et de frais administratifs).

Il expose que les délégués du syndicat ont dans leur délibération du 29 mai 2018 demandé sa dissolution et proposé que :

- Les communes membres de l'ex SICEC s'engage à participer financièrement aux activités extrascolaires du collège, à prorata du nombre d'élèves de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide :

- Que les actifs du syndicat soient versés au collège.
- De continuer à verser une subvention au collège pour les activités extrascolaires au prorata du nombre d'élèves de la commune.
(Pour mémoire la participation 2017 avait été fixée à 60€ par élève)

3. Recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité :

Le Conseil municipal,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – 1°,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour la continuité du service lors des congés de l'agent titulaire et de sa probable mise en disponibilité
- Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de trois mois allant du 23 juillet au 22 octobre 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique, à temps complet (35 h par semaine).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347, indice majoré 325.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement (*contrat d'une durée maximale de 12 mois*) dans les limites fixées par l'article 3 – 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

4. Information sur une probable convention entre le SDIS et la commune de Chalencon :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'embauche de Monsieur Lilian GAILLARD, en tant qu'agent technique, en remplacement de Monsieur David BLANC, à compter du 23 juillet 2018. Monsieur GAILLARD est pompier volontaire au Centre d'Intervention et de Secours de Vernoux en Vivarais.

Il va demander une double affectation (Vernoux et Chalencon).

Le Maire propose au Conseil, la signature d'une convention de disponibilité pour le développement du volontariat (commune et SDIS). Il donne lecture d'une convention type au conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Charge Le Maire de prendre contact avec le responsable du SDIS en charge des conventions pour affiner les termes de cette dernière
- AUTORISE Le Maire à la signer

5. Renouvellement du Contrat temporaire pour madame JEAN :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la fin du CDD au 6 juillet 2018 au soir, de madame JEAN Isabelle. Pour le bon fonctionnement des services municipaux, il est nécessaire de renouveler le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

-DECIDE de renouveler le contrat de Mme JEAN Isabelle jusqu'au 31 août 2018.

Pour l'exécution du présent contrat, elle recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 347, majoré 325, le supplément familial de traitement, pour une durée hebdomadaire de 8 heures.

-CHARGE Le Maire de toutes les formalités

6. Recensement de la population en 2019 : Nomination coordinateur et équipe municipale.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du prochain recensement de la population à compter du 17 janvier 2019 pour la commune de Chalencon.

Le Maire informe l'assemblée que pour réaliser ce recensement, il faut mettre en place une équipe communale chargée du recensement, et de nommer par arrêté le coordinateur communal. Le coordinateur bénéficiera d'une journée de formation courant du 4^{ème} trimestre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de nommer l'équipe communale chargée du recensement de la façon suivante :

- Mme RIBES Edith, coordonnateur communal
- M. Alain SALLIER, Maire
- M. Paul DEJOUR, Adjoint au Maire
- M. Alain MASSINI, conseiller

DECIDE que les formations du coordonnateur communal seront prises en charge de la façon suivante : indemnités kilométriques et indemnités de repas.

DEMANDE au Maire d'établir l'arrêté pour la nomination du coordonnateur communal.

7. Eau potable, transfert de la compétence :

La compétence devrait être transférée au plus tard au 31 décembre 2018. Soit attendre la loi et la compétence est transférée à la CAPCA soit nous pouvons la transférer avant l'échéance au SIVOM.

L'intérêt d'adhérer au SIVOM est qu'une interconnexion est facile entre les réseaux de Chalencon et du SIVOM qui sont géographiquement très proches.

Si nous adhérons au SIVOM.

Il en ressort une augmentation pour l'administré, par rapport à une facture d'eau actuelle sur Chalencon.

Pour ce qui est de la CAPCA, nous ne pouvons pas avoir de simulation puisque la CAPCA n'a pour l'instant pas cette compétence.

Aucune solution n'est décidée à ce jour.

8. Modification simplifiée du PLU :

Point retiré de l'ordre du jour, car plus nécessaire une autre solution étant émise.

9. Point sur les chantiers en cours ou à venir :

- Zone humide : Le Bureau d'étude retenu est l'ONF. Première réunion de pilotage le 6 juillet 2018, matin, en mairie.
- Bâtiment annexe : travaux au ralenti pour l'instant. Problème de délai avec le carreleur, qui n'interviendra que fin juillet donc le chantier prend du retard.
- Aménagement de l'espace les Soleillas : Nous avons reçu l'accusé de réception du dépôt du dossier à la région. Problème rideau porte d'entrée, contacter VAREILLE. Demander à JP DUMONT le plan de recollement des réseaux d'eau

10. Infos école, rentrée 2018 :

Un poste en moins. Effectif à la rentrée de 2018 en baisse, 15 enfants comptabilisés.

11. Questions diverses :

➤ Plan d'adressage :

Suite à la venue de Monsieur BOTTET, de la poste, Le conseil municipal décide les dénominations suivantes :

Le mot chareyron, est remplacé par Ruelle.

La route de Serre-long est nommée route du Pré Lacour

Route de Combeyron
Route de Ronchevon
Route des Péalières

➤ Informatisation de la bibliothèque :

Par les Inforoutes de l'Ardèche.

Pour les collectivités de moins de 1500 habitants le détail de la prestation est la suivante :

○ <u>Gestion de la bibliothèque :</u>	
● Installation et paramétrage :	460.00€ HT
● Fonctionnement, hébergement et abonnement annuel et hotline	153.00€ HT
● Formation :	386.50€ HT
<hr/>	
TOTAL	999.50€ HT
TVA	199.90€
TOTAL TTC	1199.40€TTC
○ <u>Matériel :</u>	
● Etiquettes polypro blanc :	142.60€ HT
Cartes de lecteurs	195.00€ HT
● Frais de port :	23.00€ HT
<hr/>	
TOTAL	360.60€ HT
TVA	72.12€
TOTAL TTC	432.72€TTC

Robert LAVIS, représentant du Conseil Municipal à la bibliothèque, prend la parole et donne des explications.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la répartition suivante pour le règlement.

La commune prend à sa charge la partie gestion de la bibliothèque pour la somme de 1 199,40€
Et l'association les Amis de la Bibliothèque le matériel soit 432,72€ TTC.

Demander aux inforoutes de faire deux factures, une, au nom de la commune et une, au de l'association.

Séance levée à : 22 heures 45